

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 001-210101895-20260209-DEL26_05-DE

**N° 26 / 05****Séance du 09 février 2026**

**Nombre de
Membres**

En Exercice : 14
Présents : 11
Procuration : 0
Votants : 11
Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à 18 H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 26 janvier 2026

Membres présents : Mmes, MM. ANDRE Bérengère (arrivée à 18h40), BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie (arrivée à 18h40).

Absent(e)s ou excusé(e)s : ARTERO Véronique ; BILLET Benoît ; DROST Patricia.

Secrétaire : Bernard FOUCART

Objet : Validation du programme d'aménagement de huit terrains de boules lyonnaises

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Code de la commande Publique et ses décrets d'application,

Vu l'estimatif du programme de réhabilitation de l'ancienne école d'Injoux :

1. Maîtrise d'œuvre	39 400 € HT	soit	47 280 € TTC
2. Travaux	592 909 € HT	soit	711 491 € TTC
3. Etudes géotechniques	4 880 € HT	soit	5 856 € TTC
4. Relevé topographique	1 875 € HT	soit	2 250 € TTC
5. Investigation complémentaire	1 860 € HT	soit	2 232 € TTC

TOTAL	640 924 € HT	769 109 € TTC
-------	--------------	---------------

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A l'UNANIMITE

⇒ **Approuve** le programme de l'opération d'aménagement de huit terrains de boules lyonnaises

⇒ **Autorise** le Maire à lancer toutes consultations utiles au projet d'aménagement de huit terrains de boules lyonnaises

⇒ **Arrête** l'enveloppe financière prévisionnelle pour un montant de 640 924 € HT (769 109 € TTC),

⇒ **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget communal des années 2026 et suivantes,

⇒ **S'engage** sur le plan de financement suivant : autofinancement

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire



Bernard FOUCARL

Le Maire,



Denis MOSSAZ